

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1638

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1638**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Prime éco-chaleur - Attribution de subventions aux porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

L'opération schéma directeur énergie (SDE) - contrat de développement territorial (CDT) des énergies renouvelables thermiques (EnRth) fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2020-4136 du 20 janvier 2020, la Métropole de Lyon a approuvé la mise en place d'un CDT des EnRth avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) d'une durée de 3 ans. Ce dispositif, rebaptisé prime éco-chaleur, permet à la Métropole d'accompagner les porteurs de projets locaux (professionnels uniquement) dans la réalisation de leurs installations de production d'énergie renouvelable thermique (chaufferies biomasse, solaire thermique, géothermie et réseaux de chaleur associés) et de leur distribuer les aides financières de l'ADEME (aides aux études et aux travaux). Ce dispositif s'inscrit en cohérence avec la trajectoire fixée par le SDE qui vise à doubler la production d'énergie renouvelable et de récupération d'ici à 2030.

À l'issue de cette délibération, la Métropole a signé, avec l'ADEME, une convention de mandat de 3 ans, par laquelle l'ADEME confie à la Métropole les responsabilités suivantes :

- l'instruction des demandes d'aides, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME,
- l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME et le paiement des dépenses par cette dernière,
- la Métropole fournira annuellement, à l'ADEME, un état récapitulatif des dépenses réellement exécutées, certifié par le comptable public. Sur la base de ces documents, l'ADEME versera à la Métropole un montant équivalent à ces dépenses.

II - Objectifs

Afin d'examiner les dossiers de demandes d'aides et vérifier les critères d'éligibilité de ces demandes, une commission technique d'attribution des aides a été mise en place, regroupant les représentants techniques de l'ADEME, de la Métropole et de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Lyon (ALEC-Lyon), qui assure l'instruction technique des aides pour le compte de la Métropole.

Six premières commissions se sont tenues depuis 2020 et ont permis d'examiner les demandes de subventions d'investissement pour un montant total de 1 562 058,50 € nets de taxe et de subventions aux études pour un montant de 145 217 € nets de taxe. L'attribution de ces subventions a été approuvée par délibérations du Conseil n° 2021-0416 du 25 janvier 2021, n° 2021-0598 du 21 juin 2021, n° 2021-0697 du 27 septembre 2021, n° 2022-1036 du 14 mars 2022, n° CP-2022-1616 du 11 juillet 2022 et n° 2022-1417 du 12 décembre 2022.

III - Examen des dossiers de demande de subventions

Lors de la commission technique d'attribution des aides du 18 octobre 2022, les dossiers ci-après ont été examinés :

1° - axe 1 : aides à l'investissement

Nom du porteur de projet	Projet	Communes	Montant total des travaux (en € HT)	Prime éco-chaleur (en € nets de taxe)	Production d'EnR utiles (MWh/an)	GES évités (teqCO ² /an)
association Les Grandes Terres	chauffage au bois granulés - rénovation du centre de bien-être	Francheville	102 082	34 926	83	20,6
société ELM	extension/raccordement du quartier Moulin à Vent au réseau de chaleur urbain (RCU) de Vénissieux	Vénissieux	799 146	278 924	1 061	106,1
Ville de Villeurbanne	chaudière bois granulés - Rénovation/ extension du stade Granger	Villeurbanne	196 374	91 560	218	53,5
SCCV Girondins 22	chaudière bois granulés - construction immeuble résidentiel de 36 logements, rue des Girondins	Lyon 7ème	168 430	53 029	126	36,6
société en nom collectif (SNC) Dardilly Esplanade CDG	chaudière bois granulés - construction ensemble immobilier de 77 logements	Dardilly	371 580	173 422	413	101,4
Total			1 637 612	631 861	1 901	318,2

2° - axe 2 : aides à la décision

Nom du porteur de projet	Projet	Communes	Montant total des études (en € HT)	Prime éco-chaleur (en € nets de taxe)
Ville de Craponne	étude de pré faisabilité géothermie sur sondes - rénovation centre culturel EOLE	Craponne	2 400	1 680
Ginkgo Amo	étude pré faisabilité géothermie sur sondes - réhabilitation du domaine de la Ferrière (36 logements)	Charbonnières-les-Bains	2 250	1 575
Ginkgo Amo	forage et test de réponse thermique - réhabilitation du domaine de la Ferrière (36 logements)	Charbonnières-les-Bains	19 925	13 947,50
SCI PI (Unanime Architecte)	étude de pré faisabilité géothermie sur nappe - démolition/construction d'un bâtiment tertiaire en cœur d'îlot	Lyon 7ème	5 400	3 780

Nom du porteur de projet	Projet	Communes	Montant total des études (en € HT)	Prime éco-chaleur (en € nets de taxe)
IN'LI AURA	étude faisabilité bois énergie - rénovation de 40 logements	Lyon 8ème	12 280	7 368
entreprise Gattefosse Holding	étude pré-faisabilité géothermie sur nappe et forage de reconnaissance - construction d'un bâtiment de bureaux à ossature bois sur un site industriel	Saint-Priest	33 350	16 675
Ville de Neuville-sur-Saône	étude chaufferie bois - remplacement du système de chauffage d'un ensemble immobilier : 2 bâtiments associatifs, une école + construction d'un restaurant scolaire	Neuville-sur-Saône	6 870	4 809
entreprise Jacquet Metals	étude pré-faisabilité géothermie sur nappe - redimensionnement installation géothermie existante des bureaux/ateliers	Saint-Priest	2 400	1 200
entreprise Jacquet Metals	forage et test de réponse thermique - redimensionnement installation géothermie existante des bureaux/ateliers	Saint-Priest	30 150	15 075
SCI ACPH	étude pré-faisabilité géothermie sur nappe - opération de rénovation immeuble de bureaux, 13 rue Servant	Lyon 7ème	2 100	1 470
Total			117 125	67 579,50

Suite à cette commission, l'ADEME a validé l'attribution des aides demandées pour l'ensemble des porteurs de projets suscités ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 631 861 €, dans le cadre du dispositif prime éco-chaleur de la Métropole, répartis comme suit :

- 34 926 € nets de taxes au profit de l'association Les Grandes Terres pour la réalisation d'une installation de chaudière bois granulés, dans le cadre de la rénovation du centre de bien-être à Francheville,

- 278 924 € nets de taxes au profit de la société ELM pour la réalisation de l'antenne du réseau de chaleur du quartier Moulin à Vent et son raccordement au RCU de Vénissieux,

- 91 560 € nets de taxes au profit de la Ville de Villeurbanne pour la réalisation d'une installation de chaudière bois granulés, dans le cadre de la rénovation/extension du stade Granger à Villeurbanne,

- 53 029 € nets de taxes au profit de la SCCV Girondins 22 pour la réalisation d'une chaudière bois granulés, dans le cadre de la construction d'un immeuble résidentiel de 36 logements situé rue des Girondins à Lyon 7ème,

- 173 422 € nets de taxes au profit de la SNC Dardilly Esplanade CDG pour la réalisation d'une chaudière bois granulés, dans le cadre de la construction d'un ensemble immobilier de 77 logements à Dardilly,

b) - l'attribution de subventions d'études d'un montant total de 67 579,50 €, dans le cadre du dispositif prime éco-chaleur de la Métropole, répartis comme suit :

- 1 680 € nets de taxes au profit de la Ville de Craponne, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité géothermie sur sondes, dans le cadre du projet de rénovation du centre culturel EOLE à Craponne,

- 1 575 € nets de taxe au profit de la société Ginkgo Amo, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité géothermie sur sondes, dans le cadre du projet de réhabilitation du domaine de la Ferrière (36 logements) à Charbonnières-les-Bains,

- 13 947,50 € nets de taxe au profit de la société Ginkgo Amo, pour la réalisation d'un forage et test de réponse thermique, dans le cadre du projet de réhabilitation du domaine de la Ferrière (36 logements) à Charbonnières-les-Bains,

- 3 780 € nets de taxes au profit de la SCI PI, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité géothermie sur nappe, dans le cadre du projet de démolition/construction d'un bâtiment tertiaire en cœur d'îlot à Lyon 7ème,

- 7 368 € nets de taxes au profit de la société IN'LI AURA, pour la réalisation d'une étude de faisabilité bois énergie, dans le cadre du projet de rénovation de 40 logements à Lyon 8ème,

- 16 675 € nets de taxes au profit de l'entreprise Gattefosse Holding, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité géothermie sur nappe et forage de reconnaissance, dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment de bureaux à ossature bois sur un site industriel à Saint-Priest,

- 4 809 € nets de taxes au profit de la Ville de Neuville-sur-Saône, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité d'une chaufferie bois, dans le cadre du projet de remplacement du système de chauffage d'un ensemble immobilier constitué de 2 bâtiments associatifs, d'une école et d'un nouveau restaurant scolaire,

- 1 200 € nets de taxes au profit de l'entreprise Jacquet Metals, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité géothermie sur nappe, dans le cadre du redimensionnement d'une installation géothermie existante sur des bureaux et ateliers à Saint-Priest,

- 15 075 € nets de taxes au profit de l'entreprise Jacquet Metals, pour la réalisation de forage et test de réponse thermique, dans le cadre du redimensionnement d'une installation géothermie existante sur des bureaux et ateliers à Saint-Priest,

- 1 470 € nets de taxes au profit de la SCI ACPH, pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité géothermie sur nappe, dans le cadre d'une opération de rénovation d'un immeuble de bureaux, situé 13 rue Servant à Lyon 7ème,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les bénéficiaires, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P31 - Energie, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 3 195 712 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° OP31O8310 - exercices 2023 et suivants.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P31 - Energie, individualisée le 20 janvier 2020, pour un montant global de 3 195 712 € TTC en recettes à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP31O8310 - exercices 2023 et suivants.

5° - Le montant à payer, soit 699 440 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 95 520 € en 2023,
- 484 533 € en 2024,
- 119 387 € en 2025.

6° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 13, pour un montant de 699 440 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301330-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
